BRÈVE DU SOCIAL



Je suis en arrêt de travail, qui sont mes interlocuteurs?

En tant que marin, **trois médecins** s'occupent de votre situation médicale :



Qu'il soit généraliste ou spécialiste mon médecin traitant m'oriente et me suit tout au long de ma vie. Il doit :

- S'assurer de ma capacité à travailler et au besoin me prescrire un arrêt de travail qui doit être transmis à l'Enim
- · Suivre mon parcours de soins



LE MÉDECIN DU SERVICE DE SANTÉ DES GENS DE MER (SSGM)

Appelé généralement médecin des gens de mer, ses missions sont les suivantes :

- Evaluer l'aptitude à la navigation des gens de mer en corrélation avec leurs postes de travail
- Suivre l'état de la santé des marins en activité en prévention de la désinsertion professionnelle
- Veiller à la sécurité des gens de mer en participant aux visites de sécurité des navires et aux commissions de sécurité



LE MÉDECIN CONSEIL DE L'ENIM

Le médecin conseil ENIM a pour principales activités :

- Contrôler mes arrêts de travail à partir des comptes-rendus médicaux et des consultations à la suite d'une convocation
- Evaluer la consolidation ou la stabilisation de l'arrêt de travail et définir la fin de l'indemnisation (indemnités journalières)
- Instruire des dossiers de maladie professionnelle ou d'invalidité si nécessaire
- Fixer le taux d'IPP (Incapacité Permanente Partielle) pour évaluer mes séquelles si accident du travail ou maladie professionnelle
- Favoriser la prévention de la désinsertion professionnelle des marins grâce à un travail de partenariat (médecin des gens de mer, service social maritime, médecin traitant...)

Le présent support est un simple support d'information, il n'a pas de valeur juridique et ne saurait engager la responsabilité du SSM



